

BAREME DES HONORAIRES

Barème TTC (TVA 20%) applicable à tout mandat à partir du 02/01/2020

IMMOBILIER TRANSACTIONNEL

TRANSACTION

Les transactions concernées par ce barème sont les maisons, appartements, terrains, immeubles, box, parkings

Les honoraires sont à la charge :

- ✓ Du vendeur dans le cadre d'un mandat de vente sauf convention contraire au mandat dans des cas spécifiques et particuliers (successions...)

Les honoraires sont forfaitaires et sont calculées sur le prix de vente.

Prix de vente affiché	Honoraires
Jusqu'à 99.999 €	6.000€
De 100.000€ à 149.999 €	8.000€
De 150.000€ à 199.999 €	9.000€
De 200.000€ à 319.999 €	10.000€
De 320.000€ à 349.999 €	12.000€
De 350.000€ à 449.999€	15.000€
De 450.000€ à 599.999€	20.000€
+ 600.000€	30.000€
Terrain à bâtir	10.000€
Ventes VEFA – Programme neuf jusqu'à 320.000€	4% du prix de vente
Ventes VEFA – Programme neuf + 320.000€	5% du prix de vente